

BARREAU DE TOULOUSE

DISCOURS

Prononcé le 7 janvier 1934, à la Rentrée solennelle

de la

CONFÉRENCE DES AVOCATS STAGIAIRES

PAR

M^e CHARLES ARNAL

BATONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS



TOULOUSE

LES FRÈRES DOULADOURE

IMPRIMEURS

39, RUE SAINT-ROME

1934

DISCOURS

PRONONCÉ LE 7 JANVIER 1934

PAR

M^e CHARLES ARNAL

BATONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS A LA COUR D'APPEL
DE TOULOUSE

MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT (1),
MONSIEUR LE PROCUREUR GÉNÉRAL (2),
MES CHERS CONFRÈRES,

La condition de récidiviste est la pire qui soit devant une Assemblée judiciaire. Aussi, puis-je tempérer l'expression de la reconnaissance que m'impose votre persistante fidélité. Ma gratitude, certes, vous demeure entière; mais elle m'impose, à cette heure, un tribut dont je crains que le poids ne vous semble bien lourd.

L'an dernier, à pareille époque, dans cette même salle, je m'étais essayé à faire de notre profession

(1) M Loup.

(2) M. Gaches.

un éloge dont rien, assurément, n'est resté dans votre mémoire, et voici que je devrais encore vous bercer d'inutiles paroles consacrées à redire, sous une autre forme, ce dont je vous ai si longuement entretenu! A cela, je ne puis me résoudre. Vous m'excuserez donc si je ne reprends pas le thème classique dont le rythme un peu monotone ne saurait indéfiniment vous bercer. Il faudrait, pour lui donner un accent nouveau, une virtuosité qui n'appartiendra qu'à mes successeurs.

Peut-être, à m'entendre parler d'autre chose, serez vous mieux portés à marquer une indulgence dont j'ai grand besoin de me sentir entouré.

Heureux les magistrats qui, en recevant de M. le Garde des Sceaux l'obligation de célébrer les pures joies de la rentrée judiciaire, ont cependant gardé le droit de traiter, à cette occasion, le sujet le mieux accommodé à leur libre fantaisie!

Pour nous, en user de même, serait tomber dans la plus coupable des licences. Bien que le « nous » soit haïssable, c'est de lui qu'il faut toujours parler. Il n'est pas cependant indispensable de s'arrêter à nos seuls mérites et il m'a paru qu'après avoir, l'an passé, célébré une profession qui nous demeure sacrée, il ne serait peut-être pas absolument vain de chercher s'il n'est pas quelques ombres au tableau qu'elle nous présente. « *L'homme de bien, a dit Charles Maurras, s'examine et travaille à se corriger* ».

Cette règle, bonne pour les individus, l'est aussi pour les collectivités. Ne marquez donc pas trop d'humeur si vous trouvez dans mes paroles quelque sujet propre à nous inciter à faire oraison. Précisément parce que les habitudes fâcheuses dont je vous entretiendrai ont, chez nous, figure d'étrangères, il est encore possible d'en rire. Souhaitons que nous n'ayons pas plus tard à en pleurer.

Mon dessein apparaîtra à quelques-uns téméraire; à d'autres, inopportun; à beaucoup, peut-être inutile. Si j'avais le goût d'une certaine sagesse conservatrice et prudente, je me laisserais, sans doute, gagner à leur parti, mais il me semble que, parlant aujourd'hui — bien contre mon gré d'ailleurs — d'un peu plus haut que je n'ai coutume de le faire, le devoir m'apparaît, en disant certaines vérités, de libérer votre conscience et la mienne. Les quelques réflexions que je vais vous soumettre pourraient s'ordonner tout naturellement, me semble-t-il, sous un titre dont le vocable flattera les jurisconsultes experts dans le maniement de notre Code civil. Ce sera, si vous le voulez bien : « Des différentes manières dont on acquiert la notoriété ».

* * *

Que bien des avocats soient arrivés, en nombre que nous trouvons, d'ailleurs, toujours insuffisant,

à la fortune, à la renommée, voilà, certes, une vérité qu'il serait de mauvais ton de contester ici. Elle est, d'ailleurs, trop pleine de promesses pour que nous ne la proclamions avec joie. Être les descendants d'une lignée qui brillait dès l'époque où le miracle grec donnait à l'humanité ses premières lettres de noblesse, et qui a traversé l'histoire, toujours occupée à défendre les idées de liberté et de justice souvent au péril de la vie, fait de nous les héritiers de façons de penser et d'agir qui nous imposent des devoirs d'une particulière rigueur. C'est ce qu'avaient compris nos devanciers et ce qui, dans la simplicité de leur existence, leur horreur du tumulte, et le retranchement où ils vivaient de la foule, les avaient faits si grands.

Relisez, sans remonter à la nuit des temps, l'histoire de ceux dont vous êtes accoutumés à vénérer le souvenir : de Berryer à Jules Favre ou, plus près de nous, à Barboux, à Edmond Rousse, à Waldeck-Rousseau, si vous songez à Paris, ou à Jacquier, à Roy de Clotte et à Ebelot si vous demandez des modèles au Barreau de province. Que voyez-vous dans ces existences si remplies et si belles ? Toujours le goût du travail, l'amour de la culture générale, le dévouement à la profession et même, chez ceux qui ont cédé aux entraînements de la politique, une dignité qui a fait s'incliner jusqu'aux plus passionnés de leurs adversaires. On a bien l'impression, en sui-

vant la montée de ces hommes vers les sommets où les élevaient leur conscience et leur talent, que rien d'impur n'entraît dans les éléments de leur renommée dont l'éclat n'en était que plus vif.

Reportez-vous aux journaux de leur temps qui relatent les débats où ils sont intervenus et voyez avec quelle discrétion il était rendu compte de leurs actions et de leurs paroles. Les moindres incidents de leur vie privée, leur goût pour les lettres et les arts ne remplissaient pas alors les chroniques. Ils auraient eu l'horreur de voir leur intimité violée par un public dont ils n'auraient pas consenti à être les justiciables. La dignité était à la base de leur ascension.

Et, aujourd'hui?.....

« Autres temps, autres mœurs », me dira-t-on peut-être! Il faut que le Barreau se modernise à son tour. La vie ne peut demeurer éternellement figée en des formes périmées. Notre siècle est celui de la publicité. Notre profession doit s'y accommoder ou mourir. Voilà, s'ils entendaient soutenir une thèse, celle qu'adopteraient les modernes dans cette nouvelle querelle contre les anciens. Mais je crois fort qu'ils se soucieraient assez peu de légitimer leur attitude, car ils ne connaissent, hélas! d'autre morale que celle de leurs intérêts.

Admettons, pour un instant, qu'il faille nous détourner des vieux usages et voyons les modes nouvelles

que, d'aucuns, heureusement très rares, voudraient voir se généraliser; leur simple exposé sera la meilleure des critiques.

* * *

Dans une pièce où Bernstein, avec sa vigueur coutumière, met aux prises un avocat et un entrepreneur de spectacles, celui-ci vivement attaqué et accusé par notre confrère de ne chercher dans son témoignage qu'un moyen de réclame s'écrie, poussé à bout : « Oui, vous plaidez à l'œil des procès comme celui-ci dont les journaux ne parlent pas parce que, vous, naturellement, vous la fuyez, la publicité! »

J'assistais, dernièrement, à la représentation de cette œuvre à Paris, curieux de voir la réaction du public à cette réplique, pour nous si peu aimable. Des galeries au parquet, elle fut accueillie par des applaudissements et des acclamations si unanimes que je ressentis très vive la joie d'être un inconnu pour mes voisins. Le mal est-il donc si profond, qu'une foule s'en puisse émouvoir à tel point! Un court examen de la Presse et du Cinéma qui sont, à l'heure actuelle, les plus efficaces agents de la publicité, nous donnera une facile réponse.

L'alliance de la Presse et du Barreau a de tout temps été fraternelle. Journalistes et avocats, souvent compagnons d'études, appelés plus tard à se

rencontrer dans mille circonstances, se sont toujours prêtés un mutuel appui. Il n'est donc pas surprenant qu'ayant à faire les comptes rendus de procès, les premiers marquent, sous la forme d'articles élogieux, toute la sympathie qu'ils gardent aux seconds. C'est là, chose fort naturelle, mais voici que la vie, devenant plus âpre, et plus vif le goût de parvenir, certains de nos confrères ont toléré, peut-être même demandé à la Presse de s'occuper d'eux un peu plus que de raison et souvent même de façon fort étrange.

Les « échos » des grandes feuilles sont remplis pendant les vacances des exploits nautiques, cynégétiques, alpestres ou même athlétiques de tels ou tels maîtres du Barreau. Les uns, sont choisis dans les villes d'eaux pour présider à des manifestations sportives; d'autres, occupent leurs loisirs au délassement inoffensif de la pêche à la ligne ou vont soigner leur gorge éprouvée par des plaidoiries trop ardentes dans des villégiatures renommées. Croit-on que c'est pour le plaisir des lecteurs qu'on les entretient d'aussi affolantes nouvelles? Et n'est-ce pas plutôt pour qu'en des jours malheureux, ils retrouvent au fond de leur mémoire le souvenir des maîtres qui, sans ces échos mondains, seraient justement demeurés dans l'oubli? D'autre fois le rappel de leur nom est plus ingénieux encore. Il me souvient avoir vu, en première page d'un magazine, la photographie

d'un magnifique cabinet de travail dont le noble et fastueux mobilier semblait convier à la méditation. Au-dessous, une inscription très simple donnait le nom du maître à qui ce chef-d'œuvre était destiné. Et j'admirais la fraternité publicitaire des professions libérales et des arts manuels. Remarquez que je trouve ce mode de réclame excellent pour le marchand de meubles.

Ce ne sont, encore là, que vétilles, mais il est des heures où le démon de la réclame ne peut plus être contenu. C'est spécialement lorsque se découvre un de ces crimes qui encombrent, surtout aux périodes des grandes vacances, les journaux d'information.

Le premier jour, les victimes sont à l'honneur. Le second, le magistrat instructeur connaît à son tour la célébrité. Mais le troisième, le défenseur est passé à la grande vedette. Seul, son client peut parfois lui disputer ce haut rang. Espérons que dans le parloir de la prison ils ne se seront pas querellés sur une question de préséance.

Et puis, les interrogatoires se poursuivent; ils se déroulent, comme la loi l'exige, dans un cabinet où, seuls, ont accès le juge, le greffier et le défenseur. Pendant des heures entières, les journalistes attendent la sortie des intéressés pour donner au public savamment tenu en haleine de quoi entretenir sa curiosité. Personne ne voudra rien dire et l'avocat assurera que son honneur professionnel lui interdit

de révéler la moindre part de ce qu'il vient d'entendre. Mais, le lendemain, on lira tout dans les journaux. On y lira aussi que, si grande que soit l'infamie du criminel, l'activité et l'intelligence de celui à qui il a remis le soin de le défendre lui assurent, d'ores et déjà, la certitude d'échapper au suprême châtement.

Évidemment, on pourra dire : « Qu'y a-t-il là à reprendre ? Ce n'est que de l'information ! et, soutiendront les héros de cette publicité, si nous sommes les gardiens de notre parole il ne nous appartient pas d'entraver la liberté de la Presse qui demeure maîtresse d'imprimer ce qui lui convient. » Sans doute, mais aurons-nous la naïveté de croire que les bénéficiaires de ces articles n'en sont pas les inspireurs. Trop souvent, en sortant du Palais, se seront ébauchés, dans la chaude atmosphère d'un restaurant de luxe, des plans de campagne un peu spéciaux et qui, s'ils étaient connus, ne tourneraient pas à la gloire de leurs auteurs.

N'a-t-on pas dit, mais j'ai peine à croire à un tel machiavélisme... que certaines fois la Presse, savamment conduite, n'aurait pas hésité à noircir outre mesure un malheureux pour garantir son défenseur contre les éclats toujours désagréables d'un échec trop marqué. Il ne s'agirait là, m'assurait-on, que de cas exceptionnels, mais c'est assez qu'un certain état de mœurs les ait rendus possibles pour que nous y demeurions indifférents.

L'instruction terminée, voici le grand jour de l'audience. Il n'est pas, nous en devons convenir, de circonstances plus propres à faire célébrer des mérites et, le confrère par trop moderne, se gardera d'y manquer. Parfois, on aura alerté les journaux locaux d'un télégramme ayant déjà les allures d'un bulletin de victoire. Il en est un dont le libellé est entré dans la célébrité : « Arrivons avec toute la Presse. » Napoléon n'aurait pas annoncé, d'un autre ton, son intervention personnelle et celle de sa vieille garde pour consommer la ruine de l'ennemi. D'autres fois, avec plus d'habileté mais sans plus de discrétion, on aura commencé indirectement à préparer l'opinion. Après un rappel du crime, une mention des noms des victimes, un récit de la vie de l'assassin c'est, insensiblement, vers le défenseur que sera ramenée l'attention de la foule. On l'aura dépeint passant ses nuits à préparer contre l'accusation la plus redoutable des attaques, abandonnant ses autres affaires pour se consacrer tout entier à la cause si difficile où il pourra donner sa pleine mesure.

S'il vient d'un Barreau étranger on n'ignorera rien du train qu'il aura pris, du palace où il sera descendu et des courses à pied qu'il est forcé de faire avant l'audience pour y arriver plus dispos. Ou, encore, on célébrera, nouveau prodige, la gloire de l'avocat arrivant par avion, Lohengrin des temps modernes tombé du ciel pour défendre l'innocence injustement

attaquée. Les journalistes auront su se ménager une entrevue avec ses collaborateurs. Ceux-ci, comme des sybilles qui ne demandent qu'à se faire arracher leur secret, diront les habitudes de travail du maître, mais se garderont surtout de cacher ses préoccupations et ses angoisses, car c'est toujours à la veille de ses plus grands procès qu'il éprouve les plus cruelles alarmes

Le terrain ainsi préparé, dans ce qu'on appelle en langage de théâtre une avant-première, le journaliste officieux décrira l'arrivée du grand orateur qui ne pénétrera jamais à l'audience qu'après un temps laissé à ses secrétaires pour placer sur la barre un nombre imposant de livres et de dossiers. Il soulignera chacune de ses interventions, notera ses réparties les plus heureuses qui couvrent de confusion ses adversaires et, après avoir dit du réquisitoire juste l'indispensable pour mettre en valeur la plaidoirie, ne tarira pas d'éloges sur cette éloquence unique et souveraine qui fléchirait des bourreaux. Cela fait, il ne restera plus qu'à attendre la décision et, selon qu'elle sera bonne ou mauvaise, à célébrer la victoire ou à couvrir la défaite. En tous les cas, il sera avéré qu'on ne pouvait faire davantage et le condamné, s'il ne rentre absous chez lui, aura du moins, en regagnant sa prison, la conviction d'avoir bénéficié d'une défense passant infiniment tout ce qu'il pouvait espérer.

D'aucuns, trouveront peut-être à ma satire quelque

chose d'excessif, et m'accuseront de noircir un tableau qui, dans la vie réelle, n'est pas chargé d'aussi sombres couleurs. Je crains qu'ils ne se trompent; je n'ai rien inventé des traits que j'ai ramenés dans ces dernières pages et qui ne sont point, hélas! les seuls par où s'affirme un goût de la réclame qui devrait demeurer l'apanage des commerçants dont cette forme d'action est devenue, dans l'âpre lutte économique, une condition de vie.

Je n'ai, jusqu'ici, parlé que des articles écrits par des journalistes complaisants sur des confrères dont la modestie n'est pas la première vertu.

Voici, maintenant, une autre forme, mais infiniment divertissante, du mal que je tiens à vous signaler. Il ne suffit point à ces amateurs de gloire rapide d'être loués dans des articles. Il faut, encore, pour que l'admiration du public ne connaisse plus de borne, qu'on lui donne l'immense joie de contempler l'image de celui dont on a célébré le talent. Ce sera, à l'audience, dans un éclair de magnésium, que l'on saisira son visage ou, mieux encore, dans son cabinet de travail, assis derrière un bureau surchargé de dossiers, ou devant une bibliothèque entr'ouverte, double preuve de l'activité qui lui dévore l'esprit. Il apparaîtra toujours le front lourd d'angoisses, le regard perdu derrière d'épaisses lunettes d'écaille et on serait justement inquiet sur la profondeur des réflexions qui paraissent l'obséder au point de l'anéantir si l'on

ne savait que la manière dont il sera accueilli par l'objectif est la seule préoccupation qui le hante.

Comme il faut, cependant, varier un peu les attitudes, d'autres poses sont aussi devenues classiques. C'est celle de l'avocat compulsant des dossiers ; il s'interrompt un moment au milieu de son écrasante besogne, pour ne point contrister un photographe désireux de montrer ce spectacle si rare aux lecteurs de son journal, et pousse même la complaisance jusqu'à révéler à un reporter, en quelques phrases lapidaires, avec une éloquente mimique à l'appui, les plus précieux secrets de son art.

C'est, enfin, celle où on le voit sortant de l'audience après une nouvelle victoire, et s'arrêtant au bas de l'escalier du Palais de Justice avec un air si satisfait qu'on croirait l'entendre dire comme une comédienne célèbre : « L'ai-je bien descendu ? »

Ces fervents de la publicité auraient manqué à leur devoir élémentaire s'ils n'avaient eu aussi recours au cinéma. Ils ne s'en sont point fait faute et, soit dans la reconstitution du crime, soit dans des conférences souvent sur des sujets bien éloignés de notre profession, ils ont tenu à se donner en spectacle.

Ces initiatives ont-elles été plus heureuses ? Il est permis d'en douter, car vous n'avez point manqué d'observer que les hommes les plus éminents eux-mêmes, lorsqu'ils ont à parler à l'écran, déploient un génie singulier à n'émettre que des truismes.

Ce n'est point là, d'ailleurs, ce qui embarrasse ces amoureux de la réclame. Dans leur désir d'être admirés ils préfèrent mille fois paraître des sots que ne pas paraître du tout.

* * *

Une telle galerie serait incomplète si je n'y donnais une place de premier plan aux hommes politiques. Ils sont quelquefois l'honneur de notre Ordre; plus souvent, ils ont simplement l'honneur de lui appartenir. Il faut se garder, en effet, de confondre l'avocat qui, ayant mûri son expérience dans l'examen des affaires privées, ne croit pouvoir donner sa pleine mesure que dans des assemblées publiques et le politicien qui, paré de son mandat, s'en fait un titre à la confiance des plaideurs. De toutes les formes de la publicité je n'en connais ni de plus redoutable, ni de plus malsaine. L'homme politique, du jour où il ne pense plus que sa mission au Parlement doit suffire à remplir son activité, n'a d'autre souci que de subordonner son rôle dans les assemblées à sa situation à la barre. Combien nous en avons vu profiter d'un passage au pouvoir, heureusement pour le pays, des plus éphémères, se parer toute leur existence d'un titre retentissant d'ancien ministre et faire ainsi d'abondantes moissons dans le champ si fertile à exploiter des plaideurs naïfs!

Combien, d'autres, n'ayant pu s'élever si haut ont utilisé des organisations de leur parti pour en faire des centres mobilisateurs et transformer leur clientèle électorale en clientèle tout court!

Vous concevez aisément les causes de leur succès. Elles n'ont rien de reluisant mais n'en sont pas moins efficaces. Ce ne sont point la valeur intellectuelle ou les qualités morales qu'ils prêtent à leurs représentants qui groupent autour d'eux les plaideurs de la circonscription; bien au contraire, serais-je tenté de dire, mais cette croyance si fausse et si injurieuse à la fois que ceux qui rendent la justice peuvent être accessibles à d'autres raisons qu'à celles du droit et de l'équité. De pareilles mœurs généralisées affoleraient le public mal informé — mais n'est-ce pas la masse? — et ruinteraient toute confiance dans les magistrats et les institutions judiciaires, suprêmes garanties de notre pauvre société.

L'infiltration de la politique dans les affaires n'a jamais contribué à les moraliser. L'intrusion des politiciens qui tentent de pénétrer dans les prétoires en laissant croire qu'ils y ont de mystérieux accès serait plus funeste encore. Magistrats et avocats, unis dans un même sentiment de l'honneur et de la justice, il nous appartient de leur en barrer le chemin.

Vous le voyez, mes chers Confrères, en examinant les divers aspects du mal dont j'ai cru nécessaire de

vous parler, nous sommes arrivés à en saisir toute la gravité et il n'apparaît plus comme le simple objet d'une moquerie un peu légère dont un sourire suffirait à nous délivrer.

Heureusement ai-je pu en parler devant vous en pleine liberté, car notre Barreau, jusqu'ici, n'en a guère ressenti les atteintes. Les solides traditions d'une cité où le culte du droit n'a jamais connu d'infidèles, son esprit détaché des questions matérielles sous un ciel où le goût des arts a toujours primé celui du lucre, ont été pour une large part dans notre immunité. Il serait cependant injuste de ne pas lui trouver d'autres et plus nobles raisons, disons-le bien haut. Un vif sentiment professionnel et un souci de l'honneur, aussi vivace chez les jeunes que chez les anciens, nous ont surtout admirablement défendus.

Si nous voulons conserver à notre profession non seulement la considération du public, mais surtout la valeur morale qui doit être à nos yeux le premier mérite, ne laissons pas s'assoupir notre vigilance et réagissons avec passion contre les nouveautés dangereuses qui ne conviennent ni à notre mission ni à notre caractère. A l'heure où les professions libérales, honnies sur le terrain fiscal et villipendées de tous ceux qui ne prisent que les valeurs matérielles, sont plus que jamais menacées, ne suivons pas le déplorable exemple de la noblesse de l'ancien régime

et de la bourgeoisie du nouveau qui ont péri faute de croire à leur légitimité.

Croyons en nous-même et, par la pratique des vertus qui ont fait de notre Ordre ce qu'il est, sachons commander le respect, le reste nous sera donné par surcroît.

* * *

Dans sa séance du 7 janvier 1934, sur la proposition de M. le Bâtonnier, le Conseil de l'Ordre a décerné les récompenses suivantes aux avocats terminant leur stage :

1^{er} prix (Prix Laurent-Peyronnet), à M. Henry Timbal ;

2^{me} prix (Prix Henri Ebelot), à M. Gilles de Monsabert ;

3^{me} prix (Prix H. Favarel), à M. Antoine Deloume.
